

compétence de la chambre commerciale internationale

Par **tmk**, le **21/11/2008** à **14:32**

Bonjour a tous ,

Je travaille en tant q agent co independant mon travail est de mettre en relation donneur d ordre et sous traitant et je percois ma commission a la signature du contrat par le ss traitant - maintenant si il y a litige entre les deux partenaires de pays different par exemple sous traitant au benin et donneur ordre en france est ce que la chambre commerciale internationale est elle competente si oui peut elle contraindre une des partie a verser dommage et interet ?

merci bcp